



Volume : 2
Numéro : 004
Décembre 2025

E-ISSN : 2756-7435



Tous droits réservés

© Département d'Histoire et Archéologie /UJKZ

03 BP 7021 Ouagadougou 03

Tel :

E-ISSN: 2756-7435

Site Web: <https://www.rbha.fr>

COMITE EDITORIAL

Directeur de publication : BANHORO Yacouba

Rédacteur en chef : OUEDRAOGO Yacouba

Rédacteur en chef adjoint : COULIBALY Pon Jean-Baptiste

Secrétaire de rédaction : COULIBALY Hervé Landry

Secrétaires adjoints de rédaction :

- BAZIE Boubié
- KABORE Koudbi

Trésorier : TOUBGA Lassané

Webmaster : FARMA Hantissié Hervé

COMITE SCIENTIFIQUE

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
BANHORO Yacouba, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
BAZEMO Maurice, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
BANTENGA Moussa Willy, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
BEUCHER Benoît, Maître de conférences, Université Paris Cité, France
COMPAORE Maxime, Directeur de recherche, CNRST, Burkina Faso
CISSE Issa, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
COULIBALY Pon Jean-Baptiste, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
DIALLO Hamidou, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherche, CNRST, Burkina Faso
ILBOUDO/THIOMBIANO Elise, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
KANE Seydou Oumar, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
KIBORA Ludovic, Directeur de recherche, CNRST, Burkina Faso
ETOU Komla, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
KONATE Doulaye, Professeur titulaire, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali
KOTE Lassina, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
KOUAKOU Kouassi Siméon, Professeur titulaire, Université de San Pédro, Côte d'Ivoire
KY Jean-Célestin, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
MAÏGA Alkassoum, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
MANDE Issaka, Professeur, Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada
N'DAH Didier, Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
OUBDA Mahamoudou, Maître de conférences, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso
OUEDRAOGO Yacouba, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
PARE Moussa, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
SEDOGO Vincent, Maître de recherche, CNRST, Burkina Faso
SIMPORE Lassina, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
SISSAO Claude Etienne, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
SODORE Abdoul Aziz, Maître de conférences, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
SOME Magloire, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
SOME Roger, Professeur des Universités, Université de Strasbourg, France
TOME Adama, Maître de conférences, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso
ZERBO Yacouba, Professeur titulaire, Université Joseph KI-ZERBO, Burkina Faso
ZAGRE/KABORE Edwige, Maître de conférences, Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

EDITORIAL

Ce numéro 004 du volume 02 de la Revue Burkinabè d'Histoire et d'Archéologie (RBHA) est composé d'une vingtaine de textes de fond qui abordent une diversité de thématiques. On y retrouve, en effet, des thèmes relatifs à l'histoire économique notamment l'histoire de la douane, les échanges commerciaux et la coopération internationale ; l'histoire de la santé, l'histoire des conflits armés, l'archéologie et l'histoire de l'art. Les grandes périodes de l'histoire (précoloniale, coloniale et postcoloniale) sont également couvertes dans ce numéro. Les productions scientifiques contenues dans ce numéro sont le fruit de travaux de recherche individuels et/ou d'équipes de chercheurs. Ainsi, la Revue confirme son ambition d'être un espace de collaboration scientifique internationale et interdisciplinaire.

.

SOMMAIRE

EDITORIAL	IV
L'abri sous roche de Maadaga dans la connaissance du peuplement préhistorique du massif du Gobnangou (sud-est du Burkina Faso)	1
TOUBGA Lassané	
Recherches paléometallurgiques en pays nuni : synthèse des résultats et contribution à l'histoire du peuplement et des institutions sociopolitiques	19
OUÉDRAOGO Wendlarima Hyacinthe	
Être archéologue aujourd'hui : fouilles, responsabilités administratives, gestion du patrimoine culturel.....	37
SIMPORÉ Lassina	
Les précurseurs de l'art de la fonte monumentale en bronze au Burkina Faso.....	53
ZAGRE/KABORE Edwige, SANDWIDI Hyacinthe, KABRE Patrick, TOURE Adama	
Les conflits armés et quête de la paix dans les empires de l'Afrique de l'ouest du XVIIe AU XVIe siècle (Ghana, Mali, Sonrhāï).....	71
Lamine FAYE	
Peleforo Gbon Coulibaly et la préservation des Sénoufo contre la conquête de Samory Toure 1894-1898.....	90
Awa SOROGO, Tiegbe TOURE	
Les enfants-soldats dans les conflits armés en République Démocratique du Congo (1996-2001)	107
SILUE Nahoua Karim, KIENDREBEOGO Salif	
Le célibat dans la conception matrimoniale baoulé, du XVIII^e siècle à la fin de la colonisation française.....	125
KRA Yao Séverin	
Ruben Um Nyobé : La voix de la raison ou la conscience camerounaise vers l'indépendance. Une vision écorchée ?	145
NIAMA Célestin Désiré	
Fonctions socioculturelles et économiques du riz chez les Diola Huluf et Mof-Avvi de la Basse-Casamance de 1895 à 1980	157
MANGA Mohamed Lamine, SARR Madeleine	
Cinquante ans d'intégration en Afrique de l'Ouest : de l'unité promise à la rupture CEDEAO–AES (1975–2025).....	171

TIDJANI ALOU Mahaman, NOUHOUMA MOUSTAPHA Rakia

Monnaie et les échanges économiques dans la partie ouest du bassin du lac Tchad..... 185

ABBA TCHELLOU Aboukar

Les commissions mixtes dans les relations de coopération du Burkina Faso : historique, organisation et importance (1991-2014)..... 200

KIENDREBEOGO Salif, ZOUNDI Ablassé, SAVADOGO Roberto Windassida

Le chemin de fer en Côte d'Ivoire, fondement logique du projet capitaliste colonial entre extraction économique et pouvoir administratif (1895 1920)..... 218

SIDIBE Nohan

La douane française dans la stratégie de lutte contre le commerce anglais en Côte d'Ivoire (XIXe-XXe siècle)..... 237

BAKAYOKO Zoumana

Du monopole à la libéralisation: la CAISTAB et la régulation du marché du cacao en Côte d'Ivoire (1964-1999)..... 253

SORO Nonhontan, YEO Mamadou

Approche critique de la crise du financement des services de santé au Burkina Faso de 1970 à 2005 : quelle contribution des savoirs médicaux endogènes ?..... 275

SIB Sié Moïse, OUÉDRAOGO Boureima

Dynamique de la mendicité des talibés au Burkina Faso : d'une pratique a caractère pédagogique a un problème de société 295

GANSONRE Boukaré

Du monopole à la libéralisation: la CAISTAB et la régulation du marché du cacao en Côte d'Ivoire (1964-1999)

SORO Nonhontan ^{1*}, YEO Mamadou²

¹Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel, Côte d'Ivoire

²Université de San Pedro, Côte d'Ivoire

*Auteur correspondant : SORO Nonhontan, E-mail : nonhontansoro@yahoo.fr

Soumission : 10 octobre 2025

Instruction : 15 novembre 2025

Publication : 20 décembre 2025

Résumé

Face à la volatilité des prix mondiaux du cacao et du café dans les années 1960, la Côte d'Ivoire crée la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA) en 1964, devenue la CAISTAB en 1966, afin de protéger les revenus des producteurs et structurer la commercialisation agricole. Cet article se propose d'analyser le rôle de cette institution sur la commercialisation du cacao, ses limites et les causes de sa dissolution en 1999. L'étude s'appuie sur l'examen des décrets officiels, des rapports annuels de la CAISTAB, des archives économiques et de témoignages d'acteurs du secteur. Les résultats montrent que la CAISTAB a joué un rôle crucial en assurant une stabilisation relative des prix et en améliorant les revenus des producteurs, tout en contribuant à la structuration du marché ivoirien du cacao. Cependant, des problèmes persistants de gouvernance, la corruption et des crises récurrentes ont limité son efficacité et suscité des tensions entre acteurs publics et privés. Sa dissolution, demandée par le FMI et la Banque mondiale, a marqué un tournant dans la commercialisation agricole ivoirienne et la transition vers de nouvelles structures de régulation.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, CAISTAB, Cacao, Commercialisation agricole, Développement économique

Abstract

Faced with the volatility of global cocoa and coffee prices in the 1960s, Ivory Coast created the Agricultural Production Price Stabilization and Support Fund (CSSPPA) in 1964, which became CAISTAB in 1966, to protect producers' incomes and structure agricultural marketing. This article aims to analyze the role of this institution on cocoa marketing, its limitations, and the causes of its dissolution in 1999. The study is based on the examination of official decrees, CAISTAB annual reports, economic archives, and testimonies from sector stakeholders. The results show that CAISTAB played a crucial role in ensuring relative price stabilization and improving producers' incomes, while contributing to the structuring of the Ivorian cocoa market. However, persistent governance problems, corruption, and recurring crises have limited its effectiveness and created tensions between public and private actors. Its dissolution, requested by the IMF and the World Bank, marked a turning point in Ivorian agricultural marketing and the transition to new regulatory structures.

Key words: Ivory Coast, CAISTAB, Cocoa, Agricultural Marketing, Economic development

Introduction

La Côte d'Ivoire, riche territoire tropical, a construit son essor économique sur l'agriculture, où le cacao occupe une place stratégique. Introduit en 1888 par Arthur Verdier et Amédée Brétignières²²⁰ à Aboisso, ce produit s'est étendu vers l'Ouest et le Centre, devenant la première spéculation d'exportation du pays. Depuis 1977, la Côte d'Ivoire domine la production mondiale, contribuant à près de la moitié des échanges internationaux et générant emplois, infrastructures et ressources financières essentielles à l'État (B. Losch, 2002, p.1).

Le succès s'est appuyé sur un dispositif de régulation des prix. Il a été initié pour le café en 1954, puis étendu au cacao en 1955. Après l'indépendance, il a été consolidé par la création de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA)²²¹ en 1964, puis de la CAISTAB²²² en 1966. Cette institution garantissait un prix d'achat aux producteurs et facilitait la commercialisation, tout en alimentant le Budget Spécial d'Investissement de l'État (BSIE). Toutefois, dès les années 1980, la CAISTAB subit des crises de gestion. Les plans de redressement (1990-1997) peinent à enrayer les dysfonctionnements. Sous la pression des institutions de Bretton Woods, elle est dissoute en 1999, marquant la libéralisation du marché du cacao.

La littérature scientifique met en évidence le rôle central de la CAISTAB dans la filière cacao ivoirienne entre 1964 et 1999, garantissant des prix producteurs et des barèmes internes de marges pour stabiliser les revenus et mobiliser les recettes d'exportation (M. Ahounou, 2025 ; A. P. Kouassi, 1997 ; K. H. Adoni, 2016). Malgré ce cadre structurant, plusieurs auteurs soulignent le décalage entre les objectifs théoriques et la réalité du terrain, accentué par la chute des prix mondiaux dans les années 1980 (E. Léonard, 1997 ; Z. Gogoua, 2003 ; K. N. J. Yao, 2005). La libéralisation progressive dans les années 1990 a transformé la filière, renforçant la domination d'acheteurs mondiaux et la volatilité des revenus producteurs (B. Losch, 2002 ; J. Gibson, 2007 ; C. Staritz et al., 2023). Cette approche intégrée éclaire simultanément les

²²⁰C'est autour de 1880 que les premiers plants du cacao firent leur apparition en basse Côte d'Ivoire (Cf. X. De Planhol, 1947, p.50) au sud du pays en zone forestière. Des régions de l'Indenié et des Lagunes, la culture du cacao s'étend vers l'Ouest et le Centre.

²²¹Elle a été créée par le décret n° 64-315 du 17 août 1964.

²²²Elle fut établie par le décret d'organisation n° 66-445 du 21 septembre 1966.

dimensions politique, économique et sociale de la CAISTAB et de la commercialisation du cacao ivoirien.

Concrètement, cette étude interroge le rôle réel de la CAISTAB dans la commercialisation du cacao entre 1964 et 1999. Elle vise à éclairer son impact sur les producteurs et l'économie ivoirienne, tout en analysant les limites de son fonctionnement. Nous posons l'hypothèse que, malgré crises et contraintes, la CAISTAB a été un acteur clé du marché et un instrument structurant du développement agricole.

Cette étude mobilise une approche méthodologique mixte, articulant une recherche documentaire rigoureuse et des entretiens de terrain ciblés, afin de reconstituer et d'analyser le rôle de la CAISTAB dans le marché du cacao entre 1964 et 1999. Les sources primaires ont été au cœur de notre analyse : archives officielles du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, rapports annuels, notes techniques et documents administratifs, permettant de suivre la politique de stabilisation des prix et les mécanismes de soutien aux producteurs. Les sources secondaires, incluant thèses, mémoires et publications académiques, ont été confrontées pour vérifier les données et nuancer les interprétations. Des enquêtes de terrain à Abidjan, menées en 2019 auprès de producteurs, ont apporté des récits vivants et des témoignages directs sur le fonctionnement quotidien de la CAISTAB. Les données quantitatives, illustrées par tableaux et graphiques, permettent de mesurer concrètement l'impact de cette institution sur le marché du cacao et sur la sécurité économique des producteurs.

L'analyse s'organise en trois axes : les origines et la création de la CAISTAB, sa contribution à la commercialisation et à la stabilisation des prix du cacao, et enfin ses difficultés jusqu'à sa disparition. Cette approche permet de revisiter un pan majeur de l'histoire économique ivoirienne et de mieux comprendre l'articulation entre régulation étatique et marché du cacao.

1. La CAISTAB à sa création en 1964 : origines, missions et organisation institutionnelle dans le contexte ivoirien

Il revient à analyser la CAISTAB dans ses fondements et son fonctionnement dès 1964, en distinguant d'une part les motifs qui ont conduit à sa création et d'autre part ses objectifs et sa structuration opérationnelle.

1.1. Genèse et motivations de la création de la CAISTAB

La création de la CAISTAB trouve sa justification dans la dynamique complexe du développement agricole ivoirien, dominé par la culture du cacao. Introduite à la fin du XIX^e siècle, la filière cacao ne connaît une véritable expansion qu'à partir des années 1930, avant d'exploser après l'indépendance en 1960, période où la Côte d'Ivoire s'affirme comme puissance agricole régionale (B. Losch, 2001, p.2). Ce développement repose sur une conjonction de facteurs naturels et d'interventions étatiques. Les conditions climatiques et pédologiques du Sud du pays (température stable, sols profonds et légers, saison sèche²²³ limitée) offraient un cadre idéal pour le cacaoyer (X. De Planhol, 1947, p.50). À cette base naturelle s'ajoutaient des mesures incitatives de l'État, telles que les prêts de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et les primes de régénération cacaoyère via la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI), complétées par la mobilisation d'une main-d'œuvre autochtone et migrante, en provenance notamment du Burkina Faso et du Mali (M. Tano, 2008, p.326).

Face à cette expansion, les autorités ont perçu la nécessité de sécuriser les revenus des producteurs et de contrôler la mise en marché. La mise en place d'un système de stabilisation des prix remonte à l'époque coloniale, par décret du 14 octobre 1954, initialement pour le café (décret n° 55-1284, 30 septembre 1955), puis pour le cacao (décret n° 55-1285), chaque caisse disposant d'un budget autonome (Z. Gogoua, 2003, p.15). L'indépendance a ouvert une nouvelle phase : la fusion des deux caisses en 1962 visait à créer un instrument centralisé de régulation et de contrôle du marché agricole, reflet de l'ambition étatique de transformer la Côte d'Ivoire en puissance agricole (A. P. Kouassi, 1997, p.7). La création officielle de la CSSPPA en 1964, puis sa réorganisation en 1966 pour donner naissance à la CAISTAB, traduit un double objectif : étendre l'influence de l'État sur l'ensemble de la filière et sécuriser économiquement les producteurs (K. H. Adoni, 2016, p.40).

Cette institution ne se limitait pas à la régulation des prix : elle représentait un instrument de pouvoir économique et social. La CAISTAB structurait la commercialisation, assurait des revenus garantis aux producteurs, alimentait le Budget Spécial d'Investissement de l'État et

²²³Le cacaoyer peut tolérer jusqu'à six mois de saison sèche, à condition d'être irrigué, ou d'être planté sur des alluvions fraîches.

conditionnait l'accès au financement agricole. La transformation d'un simple mécanisme de stabilisation en outil de contrôle global du marché révèle les tensions entre libéralisme économique et interventionnisme étatique. Elle incarne également une réponse aux enjeux socio-politiques, où la maîtrise de la filière cacao devient un levier de stabilité et de légitimité pour l'État postcolonial. La CAISTAB, dès sa création, se situe ainsi au croisement de l'économie, de la politique et du social, assumant une fonction stratégique qui dépasse largement le cadre de la régulation des prix agricoles. Après avoir analysé la genèse et les motivations de la CAISTAB, il convient désormais d'explorer ses objectifs et les mécanismes opérationnels qui ont structuré la filière cacao.

1.2. Objectifs et mécanismes de fonctionnement de la CAISTAB

Les objectifs et les missions de la CAISTAB ont évolué dans le temps, reflétant les tensions entre héritage colonial et ambitions postcoloniales. Créée en 1955 comme société publique dotée d'une personnalité civile et d'une autonomie financière, la Caisse de Stabilisation avait pour missions de réorganiser le prix d'achat du café et du cacao, d'améliorer la qualité des produits et de réduire les frais pesant sur leur écoulement vers les marchés extérieurs, tout en soutenant le développement et la productivité des filières (Z. Gogoua, 2003, p. 15). Toutefois, la borne chronologique inférieure de cette étude est fixée à 1964, année de création de la CSSPPA, puis de la transformation de la Caisse en CAISTAB, marquant la mise en place d'un dispositif institutionnel pleinement opérationnel et structurant pour la régulation des filières café-cacao en Côte d'Ivoire. Cette institution s'inscrivait dans un système de stabilisation mis en place sous la colonisation, destiné à protéger les producteurs contre les fluctuations internationales. Après l'indépendance, ce dispositif a été maintenu et renforcé avec la création de la CAISTAB, qui pilotait le système de « barème » fixant annuellement les prix à chaque étape de la filière, du bord-champ à l'exportation (B. Losch, 2002, p. 2).

Le passage au statut d'Établissement Public à Caractère Industriel (EPIC) permet à la CAISTAB de participer au Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE), de contribuer au budget de l'État et de prendre des participations dans des entreprises privées, renforçant ainsi sa dimension économique et politique (Z. Gogoua, 2003, p. 19). La fusion de 1963-1964 des deux caisses initiales élargit ses compétences à la commercialisation intérieure, incluant l'agrément des professionnels, la fixation des prix et la prise en charge des frais de transport, tout en conservant le monopole de l'exportation (B. Contamin et al., 1997, p. 165). La

CAISTAB devint une société d'État en 1966, définissant un système théorique de répartition de ses résultats : 60 % en fonds de réserve, 30 % pour des actions économiques et sociales et 10 % pour le crédit agricole. Deux ans plus tard, l'introduction des quotas d'exportation formalisa le contrôle étatique sur la production (B. Contamin et al., 1997, p. 213-214).

La mission essentielle de la CAISTAB était la stabilisation des prix du café et du cacao, garantissant aux planteurs des revenus relativement sûrs malgré les fluctuations internationales. Les prix étaient publiés dans le Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire pour chaque campagne²²⁴, et le fonds de réserve de la Caisse assurait une compensation en cas de chute des cours. La commercialisation intérieure reposait sur des entreprises agréées et des commerçants privés, tandis que l'exportation demeurait monopolisée et régulée par la CAISTAB. Cette organisation centralisée, qui fixait les prix du bord-champ à l'embarquement, régula les marges des opérateurs et décidait des ventes internationales, garantissait une rémunération prédéterminée à tous les acteurs de la filière (E. Léonard, 1997, p. 204).

Ainsi, la CAISTAB se positionna comme un instrument central de régulation des prix agricoles et de contrôle étatique sur la commercialisation du cacao. Elle traduit la continuité et la transformation d'un système colonial de stabilisation vers un dispositif national de planification économique, tout en révélant les limites d'une logique de monopole qui privilégiait le contrôle étatique au détriment parfois de la flexibilité et de l'initiative privée.

2. Contrôle étatique et régulation de la commercialisation du cacao par la CAISTAB (1964-1980) : enjeux et mécanismes économiques

Ici, il s'agit d'examiner le rôle central de la CAISTAB dans la commercialisation du cacao entre 1964 et 1980, en analysant d'une part l'évolution du monopole de cette institution sur la filière et, d'autre part, sa contribution et les actions concrètes qu'elle a menées pour structurer, réguler et soutenir la production cacaoyère.

2.1. Évolution et consolidation du monopole cacao de la CAISTAB

La CAISTAB a exercé un monopole²²⁵ quasi-total sur la commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire, incarnant la centralisation et le contrôle étatique de la filière. Avant sa création en 1963, le prix minimum garanti était fixé au stade « nu-bascule » d'Abidjan, et le prix réel payé

²²⁴La campagne de cacao part du 1^{er} octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante.

²²⁵Entretien avec Kouassi Konan Albert à Alépé le 05 octobre 2019.

aux producteurs dépendait d'un barème tenant compte de l'éloignement des centres de collecte (K. H. Adoni, 2016, p. 40). À partir de 1964, la CAISTAB instaura un système extrêmement rigide et hiérarchisé, couvrant le cacao du bord-champ jusqu'au FOB²²⁶ et CAF²²⁷, formalisé par un barème unique des coûts et définissant les règles de participation des opérateurs privés. Ce dispositif permit la stabilisation des prix intérieurs et constitua un outil centralisé de gestion économique (ORSTOM, 1992, p.134).

Le monopole ne signifiait pas l'expropriation des exportateurs privés, mais la CAISTAB contrôlait leurs autorisations et, dès la fin des années 1970, négociait directement jusqu'à 80 % de la production par des ventes dites « directes », renforçant le rôle de l'État dans la filière (B. Losch, 2001, p. 2-14). Par le biais des agréments et des quotas, la Caisse organisait la participation des acteurs, définissait les rémunérations à chaque étape, et décidait des ventes internationales. Ce système garantissait aux producteurs une rémunération ex ante au kilogramme et permettait à la Caisse de prélever un écart entre le prix CAF du barème et le prix de réalisation des contrats. En 1978, ce prélèvement atteignait 200 milliards de francs CFA, alimentant le Budget Spécial d'Investissement de l'État (BSIE) et consolidant l'emprise de la CAISTAB sur la filière (B. Contamin et al., 1997, p. 214-215).

L'attribution d'agréments et de quotas ouvrait également la porte à des pratiques clientélistes. Trois catégories d'exportateurs coexistaient : autonomes, dépendants et fictifs, certains bénéficiant de droits sans exercer d'activité réelle. Jusqu'en août 1990, la CAISTAB fonctionna comme un tampon entre le marché mondial et les producteurs, garantissant des prix fixes tout en prélevant une part significative des revenus paysans. Parallèlement, elle fournissait intrants subventionnés, services, crédits et appui technique aux planteurs (F. Ruf et al., 2008, p.79). Elle exerça un contrôle sur plusieurs filières d'exportation, subventionnant les déficitaires par les

²²⁶ Du terme anglais « Free On Board » ou « Franco à bord ». Il est utilisé pour indiquer le prix bord-navire. L'exportateur assume tous les coûts et risques jusqu'au chargement de la marchandise à bord du navire au port d'exportation. À partir de ce point, les frais de transport international, l'assurance et les risques sont à la charge de l'importateur.

²²⁷ Ce terme signifie « Coût, Assurance, Fret ». Il est utilisé pour indiquer le prix CAF/CIF, souvent plus élevé que le FOB car il inclut transport et assurance. L'exportateur prend en charge le coût de la marchandise, le fret jusqu'au port de destination et l'assurance maritime. Le risque est transféré à l'importateur seulement lorsque la marchandise arrive au port de destination

filières bénéficiaires, un mécanisme qui perdura jusqu'au début des années 1990 (B. Losch, 2001, p.14).

En clair, le monopole de la CAISTAB révèle la tension entre intervention étatique, stabilisation économique et extraction de revenus dans la filière cacao. Tout en consolidant l'État et en structurant la filière, il a limité la liberté des acteurs privés et a soumis les producteurs à un système rigide, révélant les ambiguïtés d'un modèle de développement centralisé mais efficace sur le plan macroéconomique. L'étude de la consolidation du monopole cacao de la CAISTAB ouvre la voie à l'analyse de ses apports et interventions dans le développement structuré de la filière.

2.2. Apports et interventions de la CAISTAB dans le développement de la filière cacao

La contribution de la CAISTAB à la filière cacao a été multidimensionnelle, à la fois économique, sociale et politique. Elle a assuré la stabilisation des revenus des planteurs grâce au prix garanti, réduisant la vulnérabilité des producteurs face aux fluctuations internationales. Cette garantie a constitué un filet de sécurité financière essentiel pour les paysans, tout en structurant la production et l'offre nationale (K. H. Adoni, 2016, p. 43). Par ses prélèvements sur les ventes, la Caisse a alimenté le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE), finançant des infrastructures, des projets industriels et des investissements agricoles, ce qui a contribué à la modernisation de l'économie ivoirienne (B. Contamin et al., 1997, p. 109).

La CAISTAB a encadré l'ensemble du circuit de commercialisation du cacao et du café, du planteur à l'exportateur, tout en permettant à l'État de capter une part significative des revenus issus de la filière. Elle a ainsi joué un rôle central dans la politique agricole nationale dès l'indépendance, organisant les transactions, fixant les prix et lissant les revenus des acteurs tout en cherchant à les accroître (BCEAO, 2014, p. 11). Le mécanisme de prélèvements et de redistribution a été stratégique : les surplus générés ont financé le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'effort économique global. Entre 1963 et 1970, ces surplus ont été déterminants pour soutenir la croissance ivoirienne, et en 1972, grâce notamment aux recettes du cacao, le Produit National Brut (PNB) par tête a triplé, plaçant la Côte d'Ivoire en tête de l'Afrique noire hors Afrique du Sud (K. H. Adoni, 2016, p. 40).

La CAISTAB a également mis en évidence l'efficacité et les limites d'un modèle centralisé : ses actions ont structuré la filière, sécurisé les producteurs et consolidé l'État, mais elles ont simultanément concentré les pouvoirs, prélevé une part importante des revenus paysans et organisé la redistribution de manière clientéliste. À titre d'exemple, les recettes de la CSSPPA ont été multipliées par dix en seulement deux ans, passant de 23 milliards de francs CFA en 1975 à 239 milliards en 1977, montrant l'ampleur des ressources captées et réinvesties dans le développement national (B. Contamin et al., 1997, p. 112). Ainsi, la CAISTAB constitue un instrument emblématique de la centralisation économique postcoloniale, capable de stabiliser une filière stratégique tout en révélant les tensions entre intervention étatique, redistribution sociale et extraction de surplus économiques.

La CAISTAB a joué un rôle important dans le soutien au monde paysan et dans la construction économique de la Côte d'Ivoire (K. H. Adoni, 2016, p. 39). Dans les années 1980, l'expression « le cacao, c'est l'argent » reflétait l'enthousiasme des producteurs et la centralité économique et sociale de cette spéculation. La manne tirée du cacao permettait aux paysans de financer des projets domestiques et villageois, consolidant ainsi leur insertion économique et sociale (F. Ruf et al., 2008, p. 7). Entre 1960 et 1988, la politique du cacao s'exprimait par une progression régulière du prix courant, instaurant confiance et motivation parmi les producteurs. La stabilité des prix et des revenus a favorisé l'expansion de la production durant ces « 30 glorieuses », période où le prix du cacao était garanti à l'échelle nationale. Les trois dernières années avant le choc de 1988/89, avec un seuil de 400 francs CFA, restent gravées dans la mémoire des producteurs.

En 1989, la CSSPPA a été réorganisée²²⁸ pour renforcer le contrôle étatique sur la filière. Elle était chargée de réguler les prix des produits agricoles, de compenser la différence entre prix garantis et prix d'exportation, de mettre en œuvre les accords internationaux, et d'organiser la commercialisation, le stockage et le conditionnement des produits. Elle assurait également la distribution de sacs de jute nécessaires à la collecte et au transport intérieur, environ 30 millions de sacs de 60 kilogrammes (B. Losch, 2002, p. 14). Les investissements réalisés dans les plantations au cours des années 1980 ont porté leurs fruits dans la décennie suivante, expliquant la montée de la production et du prix d'achat aux producteurs.

²²⁸Décret n° 89-902 du 09 août 1989 portant réorganisation de la CSSPPA (Cf. JORCI 1989).

Cependant, le prix garanti par kilogramme a connu une évolution irrégulière entre 1964 et 1999. Cette irrégularité reflète la dépendance de la filière aux cours internationaux. Pendant la crise de 1988/89, le prix bord-champ a chuté de moitié, passant de 400 francs CFA à 200 francs CFA, sous pression des institutions de Bretton Woods, afin de restaurer l'équilibre budgétaire national. Après la dévaluation du franc CFA en 1994, le prix a progressé, atteignant 315 francs CFA pour la campagne 1994/95, et culminant en 1998/99, dépassant pour la première fois le seuil symbolique de 400 francs CFA, grâce à l'effet de la dévaluation sur les recettes d'exportation (F. Ruf et al., 2008, p. 21).

Comme on peut le constater, la CAISTAB a été à la fois un instrument de protection des producteurs et un levier d'intervention étatique. Elle a permis la stabilisation des revenus²²⁹ et l'accroissement de la production, tout en montrant les limites d'un système soumis aux contraintes internationales et aux pressions institutionnelles extérieures. Le volume de production du cacao en Côte d'Ivoire a été marqué par une évolution discontinue mais globalement ascendante, reflétant l'extension des plantations d'hybrides et les progrès techniques et phytosanitaires. L'accroissement soutenu à partir de la campagne 1993/94 s'explique par la mise en production des derniers fronts pionniers du Sud-ouest, désignés comme la « nouvelle boucle du cacao ». Cette expansion souligne l'importance stratégique de la filière, perçue par les autorités comme la « mamelle de l'économie ivoirienne » et, pour les populations rurales des zones forestières, comme une source essentielle de revenus et de sécurité financière.

Sur une période de 35 ans, entre 1964 et 1999, la production de cacao a presque décuplé, passant de 131 000 tonnes à 1 163 000 tonnes, exprimant une dynamique de croissance exceptionnelle dans le contexte ouest-africain (Voir tableau n°1, ligne 2). Dans les années 1970, la filière a connu un rythme moyen de croissance supérieur à 8 % par an, avec la production passant de 0,2 à 1,2 million de tonnes entre 1970 et 1995 (B. Losch, 2002, p. 2). L'analyse détaillée du tableau n°1 et du graphique n°1 met en évidence la corrélation entre l'évolution de la production et des exportations, ainsi que le prix d'achat garanti aux producteurs entre 1964 et 1999.

²²⁹Entretien avec Konaté Fambine Mamadou le 17 octobre 2019 à Diégonefla.

Cette trajectoire souligne à la fois la robustesse et la dépendance de la filière cacao aux dynamiques d'extension agricole et aux innovations techniques. Elle traduit également le rôle central de la filière dans la structuration de l'économie nationale, tout en révélant les limites d'un modèle basé sur l'exploitation intensive des zones forestières et l'extension constante des superficies cultivées. Le tableau n°1 et la graphique n°1, présentent de façon détaillée, l'évolution de la production et des exportations du cacao, ainsi que le prix d'achat garanti aux producteurs entre 1964 et 1999.

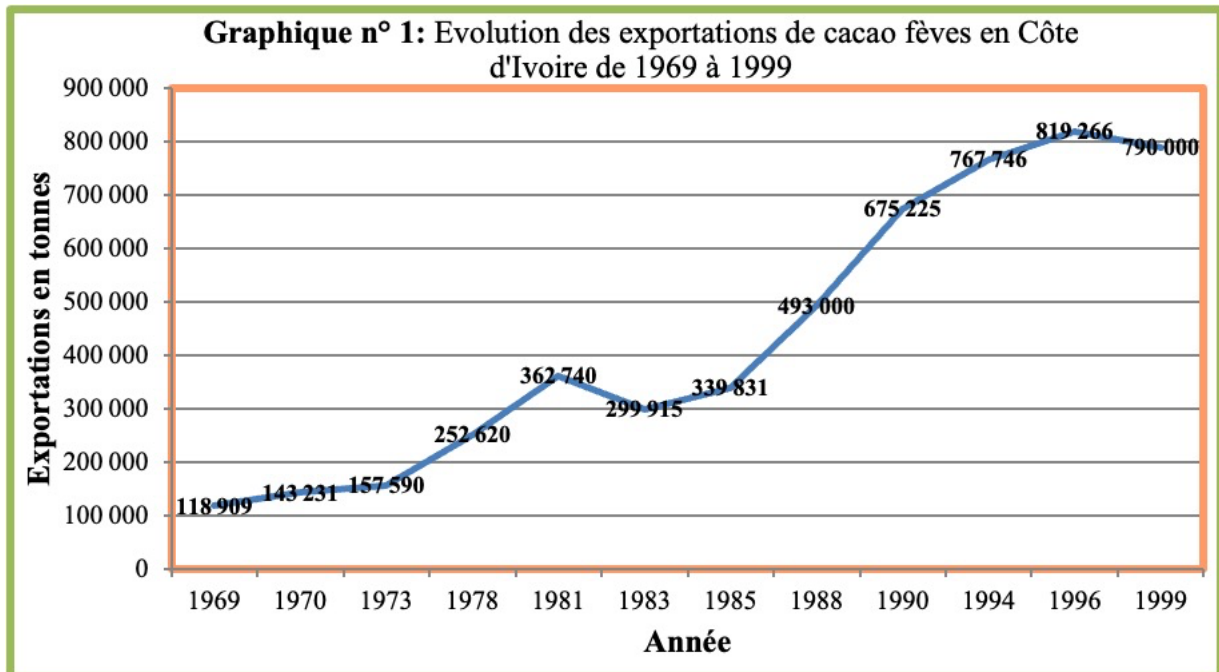
Tableau n° 1: Évolution de la production et du prix d'achat garanti du cacao en Côte d'Ivoire de la campagne 1963/64 à la campagne 1998/99

Campagne	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75
<i>Production</i>	131000	147529	113287	149662	146817	141778	183 012	182176	227787	185400	193153 ²³⁰	241100
<i>Prix du Kg</i>	70	70	75	90	90	90	95	95	100	110	180	180
Campagne	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
<i>Production</i>	227350	232000	297200	318381	401024	412000	464 751	360445	411081	552000	555115	610 680
<i>Prix du Kg</i>	180	280	280	300	300	300	300	300	350	375	400	400
Campagne	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99
<i>Production</i>	664031	867770	703615	804249	747725	696000	809 000	1120000	1235000	1119000	1 201 000	1163 000
<i>Prix du Kg</i>	400	400 ²³¹	200	200	200	200	240	315	315	315	452,5	512,5

Sources : Tableau réalisé à partir des données de : CSSPPA, Marchés Tropicaux, Direction des douanes, citées par CCCE, 1992, p 1 ; CCCE, 1990, p 47 ; CSSPPA cité par Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1994, p.29 ; Bulletin d'Afrique Noire (BAN), 1975, p.29 ; Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2014, p.25 (Annexe 1) ; Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, p.43-5.

²³⁰Production de la campagne principale uniquement.

²³¹Ce prix a été ramené à 250 francs CFA le kilogramme pour campagne intermédiaire en avril-août 1989.



Sources : Graphique réalisé à partir des données de : CSSPPA et Marchés Tropicaux cité par CCCE, 1992, p. 1 ; AFD, 2003, p. Annexe ; CSSPPA cité par Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1994, p. 29 ; Bulletin d'Afrique Noire (BAN), 1975, p.30 ; et Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, p.44-45.

Le tableau n°1 et le graphique n°1 montrent que l'évolution des exportations de cacao suivait étroitement celle de la production. Les exportations ont connu des baisses marquées pendant les années de crise, reflétant la vulnérabilité de la filière aux fluctuations économiques et aux aléas internationaux. Toutefois, sur l'ensemble de la période 1969-1999, le volume exporté a affiché une tendance globale soutenue et croissante. En trente ans, le cacao commercialisé à l'extérieur a été multiplié par sept, passant de 118 989 tonnes en 1969 à 790 000 tonnes en 1999, avec un pic à 819 266 tonnes en 1996. Cette progression reflète l'intégration croissante de la Côte d'Ivoire dans le marché mondial du cacao et la dépendance de l'économie nationale à cette spéculation.

La quasi-totalité de la production était destinée à l'exportation, car la transformation industrielle locale restait marginale. Cette situation révèle les limites structurelles de l'économie ivoirienne, centrée sur l'extraction et la commercialisation de matières premières plutôt que sur la création de valeur ajoutée nationale. Elle met en évidence la dualité d'un modèle de développement fondé sur le cacao : moteur de croissance et d'intégration mondiale, mais exposé aux vulnérabilités du marché international et à l'absence de diversification industrielle. Des

contributions positives de la CAISTAB aux limites de son fonctionnement, cette section suivante analyse les dysfonctionnements, réformes et sa liquidation entre 1980 et 1999.

3. Dysfonctionnements, réformes et liquidation de la CAISTAB (1980-1999)

Il s'agit d'analyser dans cette section les causes profondes de la crise de la CAISTAB entre 1980 et 1999, en abordant d'une part les difficultés rencontrées par la Caisse de 1980 à 1990 et d'autre part, le plan de restructuration et la liquidation qui ont conduit à sa disparition entre 1990 et 1999.

3.1. Dysfonctionnements et contraintes de la CAISTAB de 1980-1990

La crise de la CAISTAB a émergé dans les années 1980 et résulte d'une combinaison de faiblesses de gestion interne et de la baisse prolongée des cours mondiaux du cacao. Entre 1986 et 1989, le prix du cacao a chuté de près de 70 %, tandis que la Caisse était confrontée à l'absence de réserves de stabilisation et à une utilisation sectorielle et excessive des prélèvements. Ces facteurs ont entraîné l'incapacité de la CAISTAB à verser les soutiens aux producteurs dès 1987/88 et ont provoqué une accumulation rapide des arriérés de l'État envers les différents opérateurs. Ces derniers continuaient à fonctionner selon le barème administré, ce qui a aggravé le manque de liquidités et bloqué les circuits de financement de l'économie (ORSTOM, 1992, p. 137).

La politique inefficace de rétention des ventes sur cacao en 1988/89 a accentué ce déséquilibre, désorganisant le circuit de commercialisation avec des retards de paiement, le non-respect des prix officiels et des difficultés d'achat du produit. En 1989, la chute des cours mondiaux du cacao a atteint un point critique, marquant la première baisse du prix garanti au producteur depuis un quart de siècle. La campagne 1988/89 a enregistré une baisse historique de plus de 50 %, effaçant les gains de productivité acquis dans les années 1980. Les producteurs ont traversé quatre années catastrophiques entre 1989 et 1993, avec un revenu dérisoire par kilogramme exporté : la CAISTAB ne percevait que 17,7 francs CFA par kilo, alors que le coût réel atteignait 323 francs CFA et le prix CAF de réalisation 341 francs CFA. Les exportations n'ont généré que 247 milliards de francs CFA, contre 498,7 milliards en 1986 (ORSTOM, 1992, p. 12).

Cette situation a mis en évidence l'incapacité de la Caisse à garantir le prix minimum aux producteurs de café et de cacao, exposant les limites structurelles d'un modèle centralisé et monopolisé. Face à ces insuffisances, les institutions de Bretton Woods ont dénoncé le monopole étatique et les interventions publiques, considérant que seules les initiatives privées pouvaient insuffler un véritable dynamisme à

l'économie ivoirienne (B. Contamin et al., 1997, p. 120). La crise de la CAISTAB illustre ainsi les contradictions d'un système de stabilisation rigide : il a assuré la croissance et la structuration de la filière pendant deux décennies, mais sa vulnérabilité aux chocs externes et ses rigidités internes ont fini par compromettre son rôle central.

Dans les années 1990, les producteurs de cacao ont été confrontés à une crise profonde. Incapables de faire face à la chute des cours mondiaux, ils s'exprimaient avec désespoir : « Dites au Président que l'on va retourner en savane faire le coton ». Ce cri atteste la gravité de leur situation et la rupture entre leurs attentes et la capacité de la CAISTAB à intervenir. En 1988/89, la Caisse ne pouvait plus assurer son rôle de stabilisation. Elle ne disposait ni des ressources ni des moyens pour compenser la baisse des prix, restituer des revenus aux planteurs ou remplir son rôle théorique d'épargne et de régulation. La tentative de rétention du cacao par l'État a échoué, le prix bord-champ s'est effondré et la production a fortement diminué. Les revenus des producteurs, jadis stables, ont chuté de 60 %, donnant naissance à ce que les chercheurs qualifient de « malédiction cacaoyère » (F. Ruf et al., 2008, p.7).

En 1990, le système de stabilisation a aggravé les finances publiques, générant un déficit estimé à 195 milliards de francs CFA (K. H. Adoni, 2016, p. 39). Entre 1989 et 1992, les droits de sortie ont été supprimés alors que les cours atteignaient leur point le plus bas. La CAISTAB continuait néanmoins à vendre directement environ un quart de la récolte chaque année (E. Léonard, 1997, p.207-208). Sous la pression de la Banque mondiale, la Caisse a licencié un tiers de son personnel, soit 400 agents, tout en restant redevable de 120 milliards de francs CFA aux exportateurs privés (K. H. Adoni, 2016, p. 43).

Les producteurs ont payé un lourd tribut à cette restructuration²³². Dès 1989, le prix garanti a été divisé par deux, en particulier en brousse. Entre 1991 et 1992, les pisteurs ont payé le kilogramme de cacao entre 150 et 175 francs CFA, bien en dessous du barème officiel de 200 francs CFA (E. Léonard, 1997, p.207). Cette situation révèle l'échec d'un modèle de stabilisation centralisé, incapable de protéger les producteurs face aux chocs internationaux, et met en lumière la tension persistante entre contrôle étatique, pression extérieure et sécurité des revenus paysans.

En 1991, la CAISTAB a supprimé les barèmes et introduit la publication de trois prix distincts : FOB, loco-magasin et bord-champ. À partir de cette date, la Caisse n'intervenait plus officiellement dans la commercialisation intérieure. Son conseil d'administration a été réactivé et ouvert aux planteurs, tandis que les quotas d'exportation ont été également supprimés (B. Contamin et al., 1997, p. 224). Le 23 juillet 1991, Alassane Ouattara, alors Premier ministre, annonçait un prix bord-champ de 250 francs CFA le

²³² Entretien avec Sawadogo Arouna le 08 mai 2019 à Fresco.

kilogramme, incluant une subvention implicite de 50 francs CFA. Pour les deux piliers de l'économie ivoirienne, café et cacao, cette subvention représentait entre 60 et 70 milliards de francs CFA. Cette situation traduisait un déséquilibre profond entre les coûts de production et les prix d'exportation, qui comprimait les revenus réels des producteurs. Elle a conduit les autorités ivoiriennes à dévaluer le franc CFA en 1994 afin d'augmenter le pouvoir d'achat en monnaie locale et de soutenir la compétitivité des filières café-cacao (K. H. Adoni, 2016, p. 43).

Malgré ces mesures, le prix au producteur, initialement garanti, est devenu indicatif en 1995 et supprimé en 1999. La réduction du rôle de la CAISTAB s'est traduite par son retrait de la commercialisation intérieure, avec l'abandon du contrôle du transport en 1991 et de la gestion de la sacherie²³³ en 1996. Ses prérogatives sur les exportations ont été progressivement limitées : mise en place du Programme de Ventes Anticipées à la Moyenne (PVAM) dès 1991, adoption d'un système d'enchères électroniques en 1995 pour accroître la transparence, et limitation des ventes directes de la Caisse à 15 % du volume de la récolte en 1997. Le Droit Unique de Sortie (DUS) a été réduit à 20 % pour le cacao. Ces réformes ont permis une réduction significative des charges directes, passant de 111 francs CFA/kg en 1994-95 à 62 francs CFA/kg en 1995-96, grâce à un réaménagement de la structure des comités (K. H. Adoni, 2016, p. 45 ; B. Losch, 2002, p. 6).

Si la CAISTAB a joué un rôle structurant en stabilisant les prix et en soutenant la filière café-cacao, son retrait progressif a mis en lumière les limites de son fonctionnement. La forte intervention de l'État, qui avait permis d'assurer la régulation et la protection des producteurs, s'est parfois traduite par des inefficiences administratives et des gaspillages de ressources, contribuant à un appauvrissement relatif de certains producteurs lorsque les dispositifs de soutien n'étaient plus opérationnels (K. H. Adoni, 2016, p. 39). L'espoir suscité par la dévaluation²³⁴, du 12 janvier 1994 n'a pas véritablement amélioré les revenus des planteurs (F. Ruf et al., 2008, p.7). Ces difficultés cumulées ont rendu nécessaire une réforme en profondeur de la filière, marquant la fin d'un modèle centralisé et l'ouverture à de nouvelles pratiques de gestion et de commercialisation.

3.2. Réformes, restructurations et disparition de la CAISTAB (1990-1999)

La restructuration de la filière café-cacao entre 1990 et 1999, centrée sur la CAISTAB, révèle les contradictions d'une réforme imposée sous contrainte extérieure mais partiellement mise en œuvre par l'État ivoirien. Entre 1990 et 1997, la CAISTAB fut chargée de piloter une

²³³ Dans la filière cacao ivoirienne, la sacherie désigne l'ensemble des activités liées à la fourniture et à la gestion des sacs d'emballage, assurant le conditionnement, la pesée et l'étiquetage des fèves, et constituant ainsi un maillon essentiel pour la régularité des exportations et le contrôle de la qualité.

²³⁴ Le franc CFA venait d'être dévalué de 50 %, après 46 ans de parité fixe avec le franc français.

libéralisation progressive. Les bailleurs de fonds exigeaient la suppression du système de prix administrés et du prix garanti aux planteurs, la libéralisation de la commercialisation et des exportations, ainsi que l'impossibilité de transférer les excédents de la filière vers d'autres secteurs (E. Léonard, 1997, p. 207). Ces injonctions heurtaient le système ivoirien bâti sur la captation et la redistribution des surplus agricoles. Dans ce cadre, certaines prérogatives de la CAISTAB comme le transport, la gestion de la sacherie ou encore l'agrément des traitants furent transférées aux producteurs, tandis que le prix d'achat des produits n'était plus garanti (BCEAO, 2014, p. 11). Toutefois, l'ouverture du conseil d'administration aux représentants des producteurs resta largement théorique : ces derniers découvrirent par voie de presse le niveau des prix garantis pour la campagne 1994/95, révélant le déficit de participation réelle (E. Léonard, 1997, p. 218).

La réforme suscita un bras de fer entre l'État et ses partenaires financiers. En 1993, les autorités refusèrent catégoriquement la liquidation de la CSSPPA, institution dotée d'un pouvoir de régulation considérable sur le choix des intervenants, la fixation des prix et le prélèvement des surplus. Malgré les pressions de la Banque mondiale, l'État ne voulait pas abandonner le contrôle de ses deux principales spéculations, perçues comme le socle de la stabilité politique et économique (B. Contamin et al., 1997, p. 121). Parallèlement, le système d'achat à la qualité fut instauré dès la campagne 1992/93 afin de restaurer l'image du cacao ivoirien ternie par cinq années de crise et d'entretien insuffisant des vergers (E. Léonard, 1997, p. 208).

Cette première vague de réformes, censée ouvrir la filière à la concurrence et introduire une gouvernance plus inclusive, fut en réalité marquée par des résistances étatiques, des pressions extérieures contradictoires et une mise en œuvre inaboutie. Elle se solda par un échec manifeste, révélant à la fois la dépendance structurelle de l'économie ivoirienne vis-à-vis de la rente cacaoyère et les limites d'une libéralisation imposée sans réelle prise en compte des dynamiques sociales et politiques internes (K. H. Adoni, 2016, p. 39).

La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a provoqué une hausse spectaculaire du prix du cacao sur le marché international. Celui-ci passa de 290 francs CFA en mai 1993 à 750 francs CFA en avril 1994, puis à 900 francs CFA en septembre de la même année, soit une augmentation de 210 % directement imputable à l'effet multiplicateur de la dévaluation (E. Léonard, 1997, p.218). L'amélioration des prix perçus par les planteurs résultait moins d'une réforme structurelle que d'un choc monétaire, auquel s'ajouta l'instauration du Crédit

d'Ajustement au Secteur Agricole (CASA). Mis en place par les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et le FMI, ce mécanisme visait à relancer la production et à accroître les recettes d'exportation après la dévaluation. Les prix payés aux producteurs atteignaient alors environ 50 % du prix CAF, contribuant à un accroissement temporaire des revenus paysans (K. N. J. Yao, 2005, p.8).

Mais derrière cet effet conjoncturel, la réforme ouvrait la voie à une libéralisation progressive de la filière. Celle-ci s'est traduite par la professionnalisation annoncée de sa gestion, l'introduction de nouveaux dispositifs de concertation et la délégation de certaines fonctions aux acteurs privés. Le conseil d'administration de la CAISTAB fut élargi aux exportateurs, un comité interministériel de suivi de la commercialisation fut créé en 1995, et une nouvelle loi sur les coopératives adoptée en 1997 (B. Losch, 2001, p.6). Pourtant, ces innovations, présentées comme un renforcement des capacités paysannes, masquaient le retrait programmé de l'État. La dissolution de la CAISTAB, remplacée par une « nouvelle CAISTAB » en janvier 1999, marqua la fin d'un système de stabilisation longtemps au cœur de la rente cacaoyère (K. H. Adoni, 2016, p.39).

En théorie, la responsabilisation accrue des planteurs devait se traduire par une prise en main des fonctions de commercialisation et un rôle central des organisations paysannes dans l'encadrement et la gestion de la filière (F. Ruf et al., 2008, p.63). En pratique, ces acteurs, peu préparés à affronter la volatilité des marchés mondiaux, furent confrontés à des chocs de prix déstabilisateurs. Les producteurs exprimaient d'ailleurs massivement leur préférence pour des prix stabilisés : 80 % privilégiaient la sécurité à la fluctuation, contre seulement 18 % qui acceptaient l'idée d'un prix plancher assorti de hausses possibles (F. Ruf et al., 2008, p.5). L'expérience confirma leurs craintes. Lors de la campagne 1998-1999, le prix indicatif était encore de 570 francs CFA. Mais dès 2000, il s'effondra à 220-260 francs CFA avant de remonter à 400 en fin d'année, révélant brutalement l'instabilité introduite par la libéralisation et les fortes disparités régionales qui en découlaient (B. Losch, 2001, p.15).

Derrière le discours de modernisation, la dissolution de la CAISTAB²³⁵ n'était pas un choix souverain mais une condition imposée par les institutions de Bretton Woods dans le cadre du

²³⁵Elle a été dissoute par le décret n° 99-40 du 20 janvier 1999 et remplacée par un nouvel organisme appelé « la nouvelle CAISTAB ».

programme PPTE (S. Serbin, 1999, p.4 ; K. H. Adoni, 2016, p.39). La Côte d'Ivoire, alors premier producteur mondial avec 1,2 million de tonnes de cacao en 1999-2000, fut contrainte d'autoriser les organisations paysannes à exporter directement. Mais loin d'incarner une conquête d'autonomie, cette ouverture plaça les producteurs face à un système dérégulé, dominé par de puissants opérateurs privés, et révéla les limites d'une libéralisation²³⁶ conçue comme préalable à l'allègement de la dette.

Conclusion

Entre 1964 et 1999, la **Caisse de Stabilisation (CAISTAB)** incarna le bras armé de l'État ivoirien dans la gestion du cacao et des autres productions agricoles stratégiques. Par la fixation de prix garantis, elle prétendait stabiliser les revenus paysans et amortir les chocs de marché. Dans les faits, elle constitua le principal instrument de régulation et de captation des surplus agricoles au profit de la puissance publique. Jusqu'au tournant des années 1980, la CAISTAB assura une relative efficacité : elle finança de vastes programmes d'investissement et participa à l'édification d'un modèle de croissance extraverti, fondé sur l'exportation de matières premières. Mais la crise mondiale, la chute des cours du cacao et l'effondrement des recettes révélèrent brutalement les limites de cette régulation centralisée. Dès lors, l'organisme ne put plus garantir durablement les prix aux producteurs, minant sa légitimité sociale et économique. La crise s'aggrava au début des années 1990, sous l'effet conjugué de la pression des bailleurs internationaux et des exigences des institutions de Bretton Woods.

Les réformes mises en œuvre entre 1990 et 1997 se révélèrent inopérantes. Elles n'eurent ni la capacité de restaurer la confiance des producteurs ni celle de préserver l'équilibre macroéconomique. Le processus de libéralisation devint alors inévitable. Imposée comme condition d'accès au point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), elle consacra la fin du monopole de l'État. La disparition de la CAISTAB en 1999 mit un terme à plus de trois décennies d'encadrement public de la filière café-cacao. Elle marqua aussi la victoire des logiques néolibérales, confiant désormais la régulation au marché et aux opérateurs privés.

²³⁶La libéralisation de la filière a donné naissance à de nouveaux organismes de gestions tels que l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) en 2001, la Bourse du Café et du Cacao (BCC) en 2001, le Fonds de régulation et de Contrôle (FRC) en 2002 et le Fonds de Développement et de Promotion des Producteurs de Café et Cacao (FDPCC) en 2002.

Si l'ancienne Caisse avait permis d'accroître la part du café-cacao dans l'économie nationale, sa liquidation entraîna une recomposition profonde : la fin des prélèvements étatiques, la multiplication des intermédiaires, la montée des coopératives et l'ouverture accrue aux capitaux étrangers. Cette mutation soulève une interrogation centrale : la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, peut-elle maintenir durablement cette position dans un contexte marqué par la volatilité des cours, la faiblesse de la régulation et la dépendance à des marchés internationaux incertains ? La question, héritée de l'échec de la CAISTAB, reste au cœur des défis contemporains de l'économie ivoirienne.

Références bibliographiques

ADONI Kpele Hervé, 2016, "La filière café-cacao, de la CAISTAB aux reformes de 2011", in *GODO GODO, Revue d'Histoire et d'Archéologie Africaine*, n°27, p.38-50.

AHOUNOU Maurel, 2025, "La Caistab ivoirienne : de l'échec d'une entreprise publique aux prémices de la libéralisation de la filière cacao, de 1946 au tournant de 1994", in *Entreprises et histoire*, n° 118 (1), p.28-43. <https://shs.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2025-1-page-28?lang=fr>

Agence Française de Développement (AFD), 2003, *Note sur les activités de l'AFD pour l'année 2003*, Abidjan, 34 p.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), 2014, *Étude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA*, Direction Générale de l'Économie et de la Monnaie, 33 p.

Bulletin d'Afrique Noire (BAN), 1975, "Économie ivoirienne" in *Bulletin d'Afrique Noire (BAN)*, Paris, Ediafric, 4^e édition, 253p.

Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE), 1991, *Rapport d'activité de l'Agence en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 57 p.

Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE), 1992, *Mise à jour des éléments statistiques disponibles sur l'économie ivoirienne*, Abidjan, 33 p.

CONTAMIN Bernard et MEMEL-FOTÊ Harris, 1997, *Le Modèle ivoirien en question : crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala-ORSTOM, 802 p.

DE PLANHOL Xavier, 1947, "Le cacao en Côte d'Ivoire : étude de géographie régionale" in *L'information géographique*, volume 11, n° 2, p.50-57.

GIBSON Jason, 2007, *Consistently Inconsistent: Addressing income volatility among cocoa producers in Ghana and Côte d'Ivoire*. International Institute for Sustainable Development. <https://www.iisd.org/publications/report/consistently-inconsistent-addressing-income-volatility-among-cocoa-producers>

GOGOUA Zokou, 2003, *Café-cacao de Côte d'Ivoire : La richesse appauvrie*, Abidjan, PUCI, 120 p.

KOUASSI Atsé Prosper, 1997, *Caisse de Stabilisation de Côte d'Ivoire : Réponses à trente années d'interrogations*, Abidjan, SNPEC, 146 p.

LOSCH Bruno, 2001, "Libéralisation de la filière cacaoyère ivoirienne et les recompositions du marché mondial du cacao : vers la fin des « pays producteurs » et du marché international ?", in *Dossier : L'avenir des cultures pérennes*, volume 8, numéro 6, Montpellier, CIRAD, 18 p.

LOSCH Bruno, 2002, *Global restructuring and liberalization: Côte d'Ivoire and the end of the international cocoa market?* FAO AGRIS.
<https://agris.fao.org/search/en/providers/122653/records/64745ba92437ad1e5b96254a>

LEONARD Eric, 1997, « La commercialisation du café et du cacao : Restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra », in *Colloque Croissance Démographique, Développement Agricole et Environnement à Sassandra (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM-ENSA-GIDIS-CI, p.203-219.

MAILE S., 2012, *La filière cacao dans l'UEMOA* (Étude monographique). WATHI/BCEAO. <https://www.wathi.org/etude-monographique-sur-la-filiere-cacao-dans-luemoa-bceao/>

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1994, *Annuaire des statistiques agricoles*, Direction de la programmation, Abidjan, 194 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, 1993, *Annuaire des statistiques agricoles 1992*, Abidjan, Direction de la programmation, 217 p.

ORSTOM, 1992, *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire les dimensions sociales et culturelles*, Actes de la table ronde de Bingerville, Abidjan, ORSTOM, 181 p.

RUF François et AGKPO Jean-Luc, 2008, *Etude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire*, Rapport final, Agrisystems Consortium-RCI-UE, 104 p.

SERBIN Sylvia, 1999, "Libéralisation des exportations de cacao : un défi pour les OP ivoiriennes", in *Grain de sel*, Sur le terrain, n°13, p.4-5.

STARITZ Cornelia, et al. 2023, "Price-Setting Power in Global Value Chains: The Cases of Price Stabilisation in the Cocoa Sectors in Côte d'Ivoire and Ghana ". *European Journal of Development Research*, 35, 840-868. <https://link.springer.com/article/10.1057/s41287-022-00543-z>

TANO Maxime, 2008, "Crise cacaoyère et stratégies de survie des producteurs : le cas des Bakwé dans le Sud-ouest ivoirien", in *Cahiers d'Outre-mer, Revue de géographie de Bordeaux*, Presses universitaires de Bordeaux, n°243, p.323-338.

YAO Kouadio N'Djoré Joseph, 2005, *Filière café-cacao : faut-il revenir à la Caisse de Stabilisation ?*, Abidjan, CIRES-GPE, 20 p.

Sources orales : Liste des entretiens :

N°	Nom et prénoms de l'informateur	Statut social et profession	Date et lieu de l'entretien
01	SAWADOGO Arouna (76 ans)	Producteur de café et cacao	Mercredi 08 mai 2019 de 17 h 05 à 18 h 10 à Fresco
02	KOUASSI Konan Albert (66 ans)	Producteur de cacao	Samedi 05 octobre 2019 de 14h20 à 15h35 à Alépé
03	KONATE Fambine Mamadou (73 ans)	Producteur de cacao et de riz	Jeudi 17 octobre 2019 de 16h40 à 18h03 à Diégonefla